



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
PROCES-VERBAL

Séance du 16 septembre 2025
A 20h00

Date de convocation : 11 septembre 2025

Présents : Mmes et Mrs SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, COMMARET Marie, PIZZINI Laetitia, ONCUL Magali, GAILLARD Marie-Laure, MOISSONNIER Jennifer, JANAUDY Cyrill, FAVIER Monique et PERTUIZET Pierre

Procurations : PONCET Lucas à Marie COMMARET

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Marie-Laure GAILLARD, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, **réuni le 16 septembre à 20h00** en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération :

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 24 juin 2025 à l'unanimité des présents

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 sujet à délibérer à l'ordre du jour :

- **Rue du Cimetière – Achat d'une partie de parcelle à M. VACLE Michel**

Le conseil accepte sa demande

2025-033

Rue du Cimetière – Achat d'une partie de parcelle à M. VACLE Michel

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des places de stationnement, rue du Cimetière située à Cormoz, – Parcelle référencée AA84 – et appartenant à M. VACLE Michel.

Il précise qu'il convient de procéder à l'achat d'une partie de ladite parcelle pour une contenance de 50 ca conformément au procès-verbal de délimitation établi le 21 mai 2025 par le cabinet ABCD Géomètres Experts à SAINT-AMOUR (Jura). Monsieur le maire rappelle que le prix d'acquisition est fixé à 30 €/m² suivant l'accord signé des 2 parties le 11/03/2025. Le cabinet notarial SCP « Annabel MONTAGNON – Eric PLANCHON – Emmanuel DAUBORD » à ATTIGNAT réalisera l'acte de vente au prix d'achat de 1 500 € (mille cinq cents euros).

FOLIO 37

2025-034 Attribution logement – pavillon T3 – 221 route de Varennes

M. Laurent JANAUDY présente les demandes de location reçues pour le logement situé au « 221 route de Varennes » et l'analyse de ces dernières par la commission "gestion des locations communales".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer ce logement, à compter du 1^{er} octobre 2025, à M. GUIGUE Sébastien et Mme TISSERAND Lola pour un loyer mensuel de 510.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui interviendra entre les deux parties. Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du conseil n'a pas pris part au vote.

2025-035 Attribution logement – pavillon T2 – 225 route de Varennes

M. Laurent JANAUDY présente les demandes de location reçues pour le logement situé au « 225 route de Varennes » et l'analyse de ces dernières par la commission "gestion des locations communales".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer ce logement, à compter du 1^{er} octobre 2025, à Mme SCHWEITZER Yvonne pour un loyer mensuel de 425.00 € et autorise

M. JANAUDY Laurent, adjoint délégué, à signer le bail qui interviendra entre les deux parties.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du conseil n'a pas pris part au vote.

2025-036 Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) arrêté de Grand Bourg Agglomération

Mr Laurent JANAUDY, adjoint délégué, informe que la commune de Cormoz, a été consultée dans le cadre de l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) porté par Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (GBA) et en présente le contenu et les objectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis globalement favorable sur ce projet sous réserve que certains objectifs soient revus :

- La différenciation des trajectoires rurales soit effectivement maintenue dans la mise en œuvre du DOO, avec la possibilité d'ajuster les trajectoires au regard des dynamiques réelles et des capacités internes mobilisables ;
- La densité de 16 logements/ha en milieu rural soit considérée comme un objectif de principe, à moduler en fonction de la morphologie bâtie et de l'identité villageoise ;
- L'évaluation des capacités internes tienne compte des contraintes locales objectivées. La hiérarchie des gisements (bâtis existant / dents creuses / extensions), doit rester un cadre d'orientation, et non un automatisme, afin de permettre des stratégies adaptées aux contextes communaux ;

- Les extensions limitées, qualitativement justifiées et intégrées, puissent être retenues dans les marges de manœuvre du SCoT-AEC, lorsqu'elles répondent à des besoins avérés ;
- La stratégie foncière à venir repose sur une lecture fine du terrain et une concertation étroite avec les élus locaux.

2025-037 Aménagement du territoire – Projets communaux de revitalisation et de densification du centre-village

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, indique que la commune porte deux projets complémentaires au cœur du centre-bourg : une opération de densification visant à accroître l'offre de logements en cohérence avec le SCoT, et la requalification d'un bâti existant permettant la création de logements et la restauration d'un local commercial au rez-de-chaussée, pour revitaliser le centre-village.

Ces projets sont menés en partenariat avec Grand Bourg Agglomération (appel à projet notifié le 20/07/2025 ; études lancées le 01/09/2025) et ont été présentés au Conseil le 8/04/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les projets communaux d'aménagement d'intérêt général ci-dessus ; précise que en complément des modes amiables et selon les opportunités foncières, le DPU institué par la délibération n°2024-028 pourra, le cas échéant, être mobilisé afin de permettre la réalisation des opérations visées. Toute décision de préemption devra alors être spécialement motivée par référence à la délibération n°2025-037 et aux pièces annexées.

Commissions Finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS)

Rentrée scolaire : La rentrée scolaire s'est très bien déroulée avec les 4 classes prévues. L'effectif des encadrants est plus grand, on compte 2 AESH et en renfort Alexcia RONGIER pour assister les enseignants, effectuer le service du midi et le ménage le soir.

Côté restaurant scolaire, les effectifs augmentent avec en moyenne de 64 repas / jour.

Bulletin municipal : Une première réunion est prévue le 30 septembre 2025 à 18h30.

Bibliothèque : Une réunion a eu lieu début septembre pour fixer les dates des animations prévues avec l'école, environ tous les mois.

Projet urbanisme : Pour rappel, la commune de Cormoz a été retenue pour une étude de l'appel à projet urbanisme durable visant au renouvellement d'un tènement dans le centre village. Une réunion de lancement avec le cabinet d'étude BERTHET-LIOGIER ET CAULFUTY a eu lieu le 1^{er} septembre en présence de M MAXIT Elie de GBA, Monsieur le Maire et Mme Fanny BEREZIAT. Lors de cet échange, la commune a présenté le projet, fait part de ses attentes. Une visite sur site a été réalisée.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement

M PRABEL Jean-Claude a fait une demande de devis pour refaire les peintures des passages piétons et des marquages du parking de l'école.

Un devis a également été demandé à l'entreprise GOUX – BERTHELET pour refaire l'accotement « route de la Bascule » sur environ 200m de chaque côté de la chaussée.

Adeline BON, chargée de mission Transport Public sollicite un rendez-vous au hameau des « des Avignons » suite à des dégâts constatés sur la chaussée dus au passage de cars. Les travaux envisagés sont : combler le trou avec des cailloux et envisager le retrait du buisson côté opposé pour élargir le passage.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

Logement communal : Le démoussage des logements « route de Varennes » a été fait par l'entreprise TISSOT.

Une fuite sur le toit du garage au « 225 route de Varennes » a été réparée également par l'entreprise Hubert AUGER.

La salle de bain a été entièrement refaite au « 221 route de Varennes » par l'entreprise Hubert AUGER. Ainsi qu'un rafraîchissement des peintures murs et plafonds de plusieurs pièces par l'entreprise Jean-Luc Magnien.

IRVE : Les travaux de raccordement de la boulangerie à la borne IRVE sont prévus prochainement par l'entreprise SOBECA. La pose du socle de la borne sera installée par l'entreprise « SERPOLLET » fin septembre.

Analyse foncière : Lors de la réunion avec les services de GBA, un repérage parcellaire des zones constructibles a été réalisé. L'analyse montre qu'une part importante des terrains identifiés se situe en fonds de cour ou présente des contraintes d'accès et de topographie, ce qui limite leur mobilisation. Or, la vocation première d'une zone constructible est d'accueillir de nouveaux logements. Ces tènements, peu adaptés à cet usage, pourraient être reclassés en zone naturelle, les possibilités d'adaptation du bâti existant ou d'annexes restant, selon les cas, toujours envisageables. Une révision de la planification permettrait de recentrer la constructibilité sur les secteurs réellement mobilisables, en prévoyant, en compensation, l'ouverture d'une extension maîtrisée et justifiée, conforme au SCoT.

Eglise : La région a soulevé la possibilité de demander une subvention, le dossier est en cours.

Pylône fibre / antenne : Deux dossiers sont en cours : ATC et le département. Le mandataire Orange va s'implanter mais quatre opérateurs peuvent se raccorder à l'antenne. Le département a annoncé l'éligibilité de Cormoz au dispositif New Deal mobile (arrêté ministériel : plus aucune zone blanche). La couverture s'étendra sur 6 km autour de l'implantation du pylône.

Fibre : les travaux d'implantation de fibre sont en cours. Une demande d'élargage a été faite aux propriétaires « route des Geordes ».

Etude projet « 6 lots » - « route de bourg » : Rendez-vous avec ENEDIS le mercredi 17 septembre 2025.

Divers :

Vol stade : La commune a reçu une indemnité de 3 118.04 € suite à l'effraction et au vol du 22 avril 2025.

Personnel communal : M FERRAND Jérôme termine le 30 septembre 2025. Une proposition de reconduite pour un CDD de 12 mois est décidée.

L' association GYMPLUS a demandé une clef permanente pour accéder à la salle des fêtes. Au vu des effectifs, la salle multiculturelle ne suffit plus à accueillir les adhérents dans de bonnes conditions. L'organisation devient également compliquée pour récupérer la clef le lundi et la rendre le mardi. Un double est prévu.

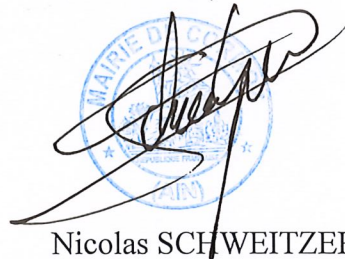
Date du prochain Conseil Municipal le mardi 14 octobre 2025 à 20h00

Le Secrétaire de séance



Marie-Laure GAILLARD

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER